



Association Technique des
Fabricants de Blocs-Portes
Techniques



GIF

groupement des fabricants installateurs
de matériels coupe-feu et d'évacuation
des fumées

MARQUAGE

CE

DES PORTES ET FERMETURES RÉSISTANT AU FEU

Les fermetures résistant au feu sont des produits de sécurité intégrés au bâtiment. Elles sont soumises aux normes européennes harmonisées au titre du Règlement Produits de Construction (RPC). Ce règlement UE n° 305/2011 instaure l'obligation de marquage CE pour les produits de construction mis sur le marché couverts par une norme européenne harmonisée.

↳ Le marquage CE, qu'est-ce que c'est ?

Le marquage CE n'est pas un label de qualité mais un marquage réglementaire obligatoire pour tous les produits couverts par une norme européenne harmonisée. Il autorise la libre circulation de ces produits dans l'Espace Economique Européen (EEE).

En établissant la Déclaration des Performances (DoP) et en apposant le marquage CE, le fabricant assume la responsabilité de la conformité du produit qu'il met sur le marché.

↳ Le marquage CE des fermetures résistant au feu ?

Le marquage CE des portes et fermetures résistant au feu est régi par la norme harmonisée NF EN 16034 qui s'applique aux fermetures, manuelles ou motorisées, suivantes :

- blocs-portes industriels, commerciaux et/ou de garage, portes coulissantes et, rideaux à enroulement métalliques ou en toile,
- blocs-portes pour piétons et fenêtres.

Néanmoins, cette norme EN 16034 ne peut s'appliquer que conjointement avec une norme produit complémentaire.

Norme produit Feu	Norme produit complémentaire	Produit	Marquage CE obligatoire
EN 16034	EN 14351-1	Blocs-portes extérieurs pour piétons	01/11/2019
	EN 13241	Portes industriels	01/11/2019
	EN 14351-2	Blocs-portes intérieurs pour piétons	N/A
	EN 16361	Blocs-portes motorisés pour piétons	N/A

↳ RAPPEL

Le marquage CE ne couvre qu'une partie des caractéristiques du produit conformément à la norme EN 16034 et ne couvre pas notamment les conditions de compatibilité des portes avec les systèmes de sécurité incendie (SSI) telles qu'exigées par la réglementation française (blocs-portes DAS).

↳ **Qu'est-ce qu'un bloc-porte complet au sens de la norme EN 16034 ?**

Le marquage CE s'applique aux blocs-portes complets, c'est-à-dire aux ensembles comprenant :

- le dormant, huisserie ou bâti, complété éventuellement de parties latérales ou imposte ;
- l'ouvrant ou vantail et l'oculus le cas échéant ;
- les accessoires de quincaillerie. A savoir : les organes de rotation (paumelles, pivot, charnières, etc.), les serrures et organes de fermeture si requis (ferme-porte, serrure anti-panique, serrure, etc.), les dispositifs encastrés, les dispositifs de retenue ;
- les éléments d'étanchéité.

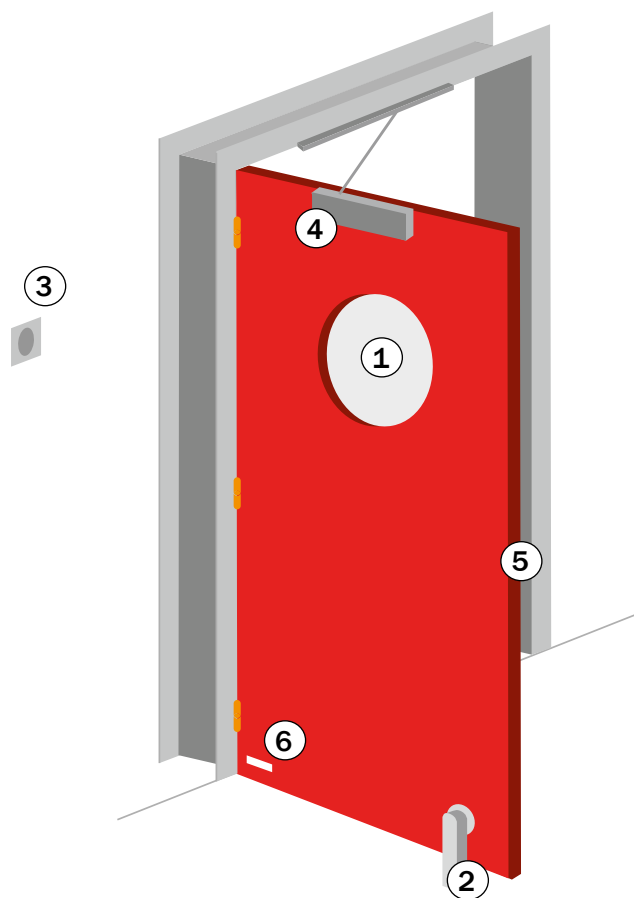
Ils ne comprennent pas forcément le cylindre, la béquille et la garniture.

↳ **Pour être marqué CE :**

- le bloc-porte complet doit faire l'objet d'une commande unique ou d'une offre ou devis unique (dans ce cas possibilité de commandes et livraisons séparées). Dans les autres cas, le bloc-porte résistant au feu ne peut pas être marqué CE. Les vantaux de portes et dormants commercialisés à l'unité sont exclus des normes produits, tout comme le bloc-porte produit avec des composants de plusieurs origines si aucun fabricant ou entité juridique unique n'en assume la responsabilité (c'est-à-dire réalise le marquage et fournit une DoP et Rapport de classement à son nom) ;
- un bloc-porte produit avec des composants de plusieurs origines doit être mis sur le marché par un fabricant ou une entité juridique unique identifié(e) qui en assume la responsabilité, établit la DoP et réalise le Marquage CE.

Dans les autres cas, le bloc-porte résistant au feu ne peut, en aucun cas, être marqué CE.

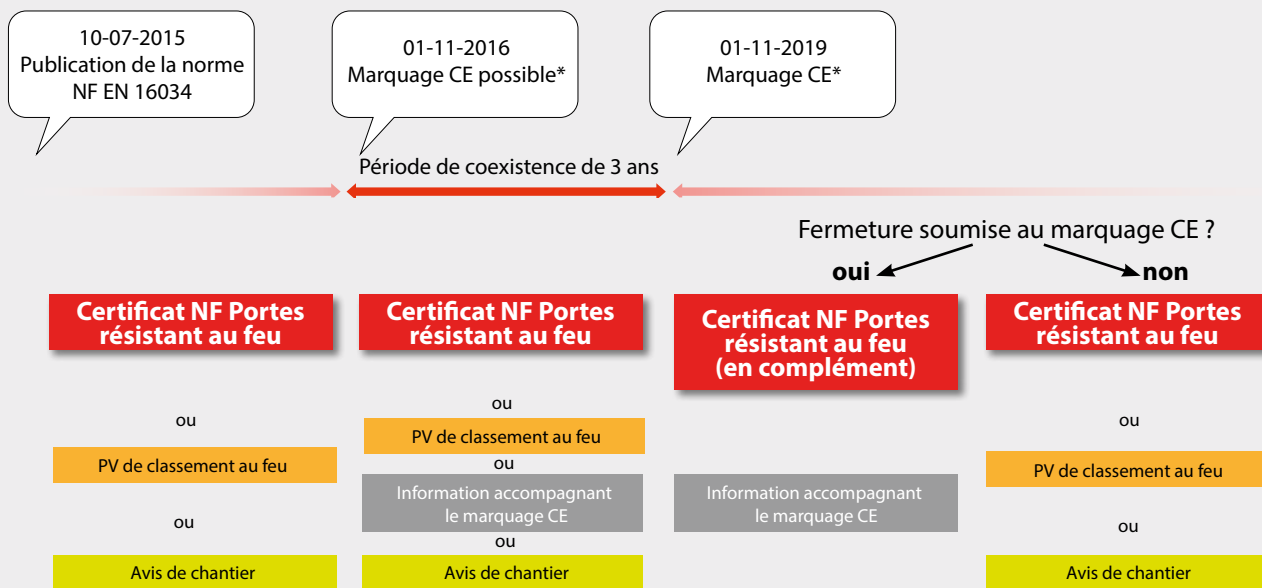
- ① Oculus
- ② Dispositif de retenue (ventouse électromagnétique)
- ③ Boîtier de connexion (avec/sans anti-réarmement)
- ④ Dispositif de fermeture (ferme-porte)
- ⑤ Serrure
- ⑥ Étiquette d'identification (sur face ou chant du vantail)



👉 Quels documents attestent de la performance de résistance au feu d'une fermeture ?

- Le Certificat « NF Portes résistant au feu » en métal ou en bois, émis respectivement par AFNOR Certification ou le FCBA.
- Les informations accompagnant le marquage CE (DoP et rapport de classement en langue française) dans le cas d'une fermeture marquée CE.
- Le procès-verbal de classement au feu, émis par un laboratoire agréé, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2004, modifié le 14 mars 2011.
- Un avis de chantier, émis par un laboratoire agréé.

👉 Pour les PORTES EXTÉRIEURES et PORTES INDUSTRIELLES, le calendrier ci-dessous s'applique :



* Suivant le Journal Officiel de l'Union Européenne du 28 octobre 2016

👉 Pour les PORTES INTÉRIEURES et PORTES MOTORISÉES :

L'entrée en vigueur du marquage CE sera définie en fonction des dates de mise en application des normes EN 16361 et NF EN 14351-2 fixées par publication au JOUE (dans l'attente, les modes de preuve restent le certificat NF ou le PV de classement, ou l'avis de chantier).

👉 Concernant l'associativité de la porte au Système de Sécurité Incendie (DAS) :

- Une preuve de conformité à la série des normes NF S 61-937 pour les blocs-portes DAS doit être fournie. Le certificat « NF Portes résistant au feu en métal ou en bois » de mode 2 est le mode de preuve privilégié



Marque NF portes
résistant au feu en
bois ou en métal
www.marque-nf.com

Pour s'assurer qu'une porte résistant au feu est conforme à toutes les exigences qui lui sont applicables, la Marque NF, d'application volontaire, est un repère facile et objectif ainsi qu'une garantie d'efficacité prouvée du produit.

Tableau détaillé de la mise en œuvre du marquage CE disponible :

www.ffmi.asso.fr 



GIF

groupement des fabricants installateurs de
matériels coupe-feu et d'évacuation des fumées

39 rue Louis Blanc - 92038 Paris La Défense Cedex
Tél. +33(0)1 47 17 63 03 - contact@ffmi.asso.fr

membre de la



**UNION INDUSTRIELS
CONSTRUCTEURS BOIS**

le renouvelable c'est l'avenir

ATF-BPT / UICB
120, avenue Ledru Rollin, 75011 Paris
Tél. +33(0)1 78 94 88 02 - fibc@magic.fr